



SUCCESSION QUI TRAINÉ DEPUIS 17 MOIS

Par **david barth**, le **29/01/2017** à **12:20**

Bonjour,

Mon père est décédé en avril 2015. Sa succession a été ouverte en octobre 2015 seulement par sa 2ème femme. Nous sommes 4 enfants (2 par mariage). Vu " l'ambiance familiale", j'ai décidé d'être représenté par mon notaire. Depuis cette date, le dossier n'avance pas. En novembre 2016, à force de menaces et d'être très virulent au téléphone, j'ai enfin reçu un état actif/passif très succinct car dedans par exemple , aucune valeur n'est donnée aux biens immobiliers, une voiture sur 3 a disparu de l'actif etc etc. Mon notaire , par courrier l'a sommé de s'expliquer sur cet état succinct et sur tous les points troubles. Malgré des appels, des mails à son étude, rien n'avance . Nous n'avons aucune explication. Mon notaire reste assez vague sur les possibilités de recours possibles, comme s'ils se couvraient entre confrères !!! quelles actions peut-on tenter contre lui sachant que la situation arrange bien ma belle mère et ses 2 enfants qui profitent des rentes des loyers provenant des biens de mon père (je dis cela car le testament de mon père, rédigé quelques semaines avant de mourir d'une tumeur au cerveau, confère à ma belle mère l'usufruit de tous ses biens / le testament est pratiquement illisible) Ma soeur du 1er mariage n'ose pas trop se plaindre. Je compte saisir la chambre des notaires pour le forcer à s'occuper plus sérieusement de ce dossier et pour signaler le comportement de ce professionnel qui manque à ses missions. Existe-t-il une procédure pour le dessaisir du dossier ? Ou tout simplement comment faire évoluer la situation ? Je précise que je ne suis pas sur place et qu'il m'est difficile de me rendre à l'étude. Merci pour votre aide.

Par **david barth**, le **30/01/2017** à **19:43**

Personne pour me conseiller ?